



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, LORIC Franck adjoint.es au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, LE TOQUIN Stéphanie, LE NET Karine, JOUANNIC Anne, LAMOUR Véronique, CAMPS Tristan, CANTE Ghislain, MARZIN Mikaël, BOURALY Monique, LORIC Emilie

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

LE HOUZEC Romy (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), PICAUT Marie-Pierre (pouvoir à Maurice POUILLAUDE), TALMONT David (pouvoir à LAURENT Isabelle), LE PALLUD Sonia (pouvoir à LORIC Franck), PUISSANT Séverine (pouvoir à PICAUD Nathalie), MOISDON Gabin (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE TOHIC Morgane (pouvoir à LE NET Karine)

Absent.es excusé.es : LE FICHER Yoann, DENIS David

Absent.es :

Le Conseil municipal a désigné Monsieur CAMPS Tristan en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 17

Votants : 24

FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS A LOTIR SITUES EN ZONE NA DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CLE DES CHAMPS »

Délibération n°2024_27_09_15

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal 2016_09_16_04 en date du 16 septembre 2016 approuvant le Plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération 2021_04_09_03 du Conseil municipal du 9 avril 2021 approuvant la création du budget annexe et le choix de la dénomination du lotissement communal « La Clé des champs » ;

Vu la délibération 2021_12_17_10 du Conseil municipal du 17 décembre 2021 approuvant le prix de cession des lots du lotissement communal « La Clé des champs » ;

Vu la délibération 2024_29_08_04 du Conseil municipal du 29 août 2024 approuvant le prix révisé de cession des lots du lotissement communal « La Clé des champs » ;

Vu le budget annexe du lotissement communal du lotissement communal « La Clé des champs »,

Sur proposition du Bureau municipal réuni le 16 septembre 2024,

Dans le cadre de la commercialisation du lotissement communal « La Clé des Champs », il convient de fixer le prix au m² des huit terrains à lotir situés en zone NA non constructible. Le lotissement compte 35 lots. Le prix proposé est de 40 € TTC le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le prix de vente à 40,00 € TTC le m², pour la cession des terrains à lotir situés en zone NA, du lotissement communal « La Clé des champs » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents permettant l'application de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,
Les jour, mois et an susdits*

*Le Maire,
Rascal ROSELIER*

